



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 28 septembre 2015 à 18 h 5 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Première période de questions

Aucune personne n'assiste à la séance.

2015-339 Lettre de convocation du maire

La lettre du maire convoquant cette séance extraordinaire est déposée.

2015-340 Rapport de signification de l'avis spécial aux membres du conseil

Le rapport de signification de l'avis spécial de convocation à la présente séance est déposé.

2015-341 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Finances municipales

2015-342 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 5 octobre 2015 au montant de 672 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 063, 116, 119 et 156. Ce billet est émis au prix de 100 \$ canadiens pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq ans comme suit :

116 900 \$	2,49 %	5 octobre 2016
119 800 \$	2,49 %	5 octobre 2017
123 100 \$	2,49 %	5 octobre 2018
126 100 \$	2,49 %	5 octobre 2019
186 300 \$	2,49 %	5 octobre 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

2015-343 Résolution de concordance

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Farnham souhaite emprunter par billet un montant total de 672 200 \$:



Règlement	Montant
063	123 500 \$
116	272 800 \$
119	107 200 \$
156	168 700 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet au montant de 672 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 063, 116, 119 et 156 soit réalisé.

QUE les billets soient signés par le maire, ou en son absence le maire suppléant et la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe.

QUE les billets soient datés du 5 octobre 2015.

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	116 900 \$
2017	119 800 \$
2018	123 100 \$
2019	126 100 \$
2020	129 300 \$ (À payer en 2020)
2020	57 000 \$ (À renouveler)

2015-344 Résolution de courte échéance

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que, pour réaliser cet emprunt la Ville de Farnham émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (À compter du 5 octobre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 119, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Deuxième période de questions

Aucune personne n'assiste à la séance.



La séance est levée à 18 h 11.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire